

PLACE À LA JEUNESSE 2010

RÈGLEMENTS : RONDE FINALE

COMPOSITION DES ÉQUIPES

Une équipe conforme au débat oratoire ou à la résolution de cas est composée de (3) trois participants. Dans la situation où une école secondaire ne pourrait pas présenter trois participants, il demeure légal de concourir avec une équipe réduite à deux participants. Il est important, par contre, que dans le cas où une école secondaire ne pourrait présenter que deux participants pour un cas académique, la délégation en avise le Comité organisateur à l'avance.

VOLET : CAS ACADÉMIQUE

Ce volet comprend les cas académiques en marketing, entrepreneuriat et comptabilité.

1. PÉRIODE DE RÉOLUTION

- La période de résolution est d'une durée fixe de (3) trois heures.
- Chaque équipe se verra attribuer une salle de travail afin de faire la résolution de son cas.
- Chaque membre de l'équipe recevra une copie du cas.
- Les équipes auront à leur disposition le matériel suivant afin de résoudre leur cas : un ordinateur, des crayons et du papier.
- Toutes les présentations devront être montées à l'aide du logiciel *Microsoft PowerPoint*. Une version anglaise et française du logiciel sera disponible sur chaque ordinateur en salle de résolution.
- Une fois les périodes de résolution terminées, les participants seront priés de remettre, au bénévole responsable, l'ensemble des fournitures qui leur auront été prêtées.
- Dans le cas où un ordinateur venait à faire défaut, il suffira aux participants d'en faire mention à un bénévole afin de se voir attribuer un nouvel ordinateur. Par contre, en aucun cas le Comité organisateur ne pourra être tenu responsable des pertes de temps engendrées par des problèmes d'ordre technique. Ainsi, aucun délai supplémentaire ne sera accordé à la résolution de cas suite à des problèmes techniques.
- Dans le cas d'une panne généralisée des systèmes informatiques de l'École de gestion Telfer, les participants recevront des acétates et des crayons adéquats afin de préparer leur présentation en vue de l'utilisation d'un rétroprojecteur standard.
- Veuillez noter que tout problème pouvant survenir quant à l'utilisation des « dossiers réseau » demeure la responsabilité entière des participants aux cas académiques.

2. PRÉSENTATION DES CAS

- Il y aura un délai maximum de (5) cinq minutes entre la sortie des participants de la salle de résolution et le début de la présentation. Cette période de temps permettra aux participants d'accéder aux toilettes et de copier leur présentation sur le poste informatique dans la salle de présentation.
- L'équipe dispose de 15 minutes pour présenter son cas aux membres du jury. Il est important de noter qu'une équipe ne voulant pas être pénalisée pour non-respect du temps doit faire une présentation d'une durée minimale de 12 minutes. Toute équipe n'arrivant pas à faire le temps réglementaire minimum de 12 minutes sera pénalisée d'un (1) point (sur la note finale) par tranche de 30 secondes inférieure à 12 minutes, sans limites en ce qui a trait au nombre de points pouvant être déduit. Une équipe n'ayant pas terminé sa présentation après 15 minutes sera arrêtée par le chronométreur et remerciée.
- Il est important de spécifier que les (3) trois membres de l'équipe doivent prendre la parole au cours de la présentation. Si au cours d'une présentation, un des membres de l'équipe ne prend pas la parole durant plus d'une minute, l'équipe sera pénalisée de 10 points sur sa note finale.
- Toutes les présentations doivent être en français.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions d'une durée maximale de (5) cinq minutes sera allouée au jury à la fin de la présentation.

VOLET : DÉBATS ORATOIRES

À NOTER : LES RÈGLEMENTS DES DÉBATS ORATOIRES ONT CHANGÉ DEPUIS L'ANNÉE DERNIÈRE.

Assurez-vous de bien lire les règlements de la section suivante. De plus, veuillez noter que la question de privilège, le point d'ordre et le chahut ne seront pas tolérés en Chambre cette année, d'une part pour créer un débat plus riche en arguments (et moins bruyant), d'autre part pour mieux représenter les règles en vigueur dans plusieurs autres sociétés de débats, notamment celles des Jeux du Commerce. Si les orateurs enfreignent les règlements de la Chambre au cours de leur discours, l'autre parti n'a pas à relever l'erreur; les juges noteront ce délit et pénaliseront l'équipe en conséquence.

Le format adopté pour le volet des débats oratoires sera le débat de style parlementaire. Les équipes débiteront leur compétition finale sous un format de rondes éliminatoires. Les équipes invitées à concourir à la compétition finale recevront une liste de cinq (5) sujets qu'ils pourront préparer d'avance en prévision des deux premières rondes de débats. Les sujets choisis lors de ces rondes seront tirés au sort. Chaque équipe concourra à deux débats préparés afin d'accéder à

la demi-finale. Les critères d'évaluation toucheront autant le contenu abordé que la prestation orale de l'équipe. Les quatre (4) équipes ayant reçu les meilleurs scores avanceront à la demi-finale qui prendra la forme d'un débat impromptu. Les gagnants de cette ronde se rencontreront à la ronde finale, qui prendra aussi la forme d'un débat impromptu. À noter : les équipes seront évaluées selon une même grille d'évaluation.

1. PÉRIODE DE RÉOLUTION

La période de préparation précédant un débat oratoire sera de 30 minutes. Durant ce temps, les équipes devront préparer leurs arguments selon la position qui leur sera donnée (voir le Parlement ou l'Opposition).

2. DÉROULEMENT DU DÉBAT ORATOIRE

Le format proposé pour l'ordre du discours sera celui adopté par les Jeux du Commerce 2009. À noter : le temps alloué à chaque orateur différera s'il s'agit d'un débat préparé (où le sujet est communiqué d'avance) ou d'un débat impromptu (sujet inconnu aux équipes); le temps total du débat fluctuera par conséquent.

Orateur	Débat préparé	Débat impromptu
Le premier ministre	4	3
Le chef de l'Opposition	4	3
Le membre du Gouvernement	5	4
Le membre de l'Opposition	5	4
Le premier ministre	3	3
Le chef de l'Opposition	3	3
Total (temps en minutes)	24	20

Il y aura un total de quatre rondes; le nombre minimal de rondes jouées par une équipe sera de deux. Un panel composé de trois (3) juges verront toutes les équipes présenter lors des deux premières rondes.

3. REVUE DES RÔLES ET RÈGLEMENTS AUX DÉBATS ORATOIRES

LE PRÉSIDENT, LA PRÉSIDENTE

Son rôle est d'annoncer la question à l'ordre du jour, de présenter les orateurs, de leur donner la parole à tour de rôle.

LE HUISSIER

Son rôle est de chronométrer les discours des orateurs. Celui-ci fera signe aux orateurs lorsqu'il leur restera une (1) minute, 30 secondes et fera un décompte pour les dernières 10 secondes. De plus, comme le veut la coutume, le huissier laissera 15 secondes de grâce après les dernières 10 secondes pour que l'orateur puisse finir sa phrase.

LE PROTOCOLE ORATOIRE

Tout élève participant au volet du débat oratoire doit comprendre le protocole oratoire exposé ci-dessous et y adhérer.

1. Le premier ministre a droit au titre de très honorable; les autres orateurs, au titre d'honorable; le président, au titre de Monsieur; la présidente au titre de Madame.
2. Les orateurs s'adressent toujours au président ou à la présidente, non pas directement au parti opposé.
3. Les orateurs parlent les uns des autres à la troisième personne.
4. Les orateurs font usage d'un langage digne de la Chambre.
5. Les orateurs ne doivent pas traverser la Chambre.
6. Pendant leur discours finaux, ni le premier ministre ni le chef de l'Opposition ne doivent présenter de nouveaux arguments.

7. RESPONSABILITÉS DES ORATEURS

PREMIER MINISTRE

1. Présenter la résolution
2. Définir les termes
3. Présenter les grandes lignes du plan d'action gouvernemental (précision)
4. Développer les arguments majeurs (1 et 2)
5. Conclu en réitérant les points importants

CHEF DE L'OPPOSITION

1. Accepter ou rejeter la définition du gouvernement (précise son désaccord)
2. Présenter le déroulement de sa présentation
3. Identifier les arguments du Premier ministre, puis les réfuter un à un. Il peut démontrer que le plan / la résolution :
 - a. Ne fonctionnera pas
 - b. N'est pas nécessaire
 - c. Aura des effets néfastes
 - d. Coûte trop cher

4. Présenter les arguments de l'opposition ou présenter un contre-plan (le contre-plan doit résoudre la problématique encore mieux que ce que le gouvernement propose)
5. Résumer la position de l'Opposition

MEMBRE DU GOUVERNEMENT

1. Résumer le débat jusqu'à date – réitérer le bienfait du plan gouvernemental
2. Présenter le déroulement de sa présentation (réfutation puis arguments)
3. Réfuter les arguments du chef de l'Opposition
4. Développer de nouveaux arguments (3, 4 et 5)
5. Conclure en résumant les points importants

MEMBRE DE L'OPPOSITION

1. Réitérer la position de l'opposition
2. Présenter l'ensemble des arguments (1, 2, 3,4 et 5) du gouvernement
3. Réfuter ces arguments (en passant plus de temps à réfuter les nouveaux arguments 3, 4 et 5)
4. Présenter de nouveaux arguments ou élaborer sur le contre-plan

PREMIER MINISTRE

** Ne pas introduire de nouveaux arguments

1. Mettre l'accent sur les points faibles de l'autre parti
2. Réitérer la force de son plan / ses arguments
3. Conclure de manière définitive la position du Gouvernement

CHEF DE L'OPPOSITION

** Ne pas introduire de nouveaux arguments

1. Réitérer les faiblesses des arguments et de la mise en œuvre du plan du Gouvernement
2. Revenir sur les arguments défendant la position de l'Opposition
3. Déclarer les arguments de l'Opposition que le Gouvernement n'a pas su réfuter (s'il y a lieu)
4. Conclure le débat.